

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 19 novembre 2018, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;  
Siège #2 : Madame Manon Lacroix;  
Siège #3 : Monsieur Jimmy Bouillon;  
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;  
Siège #5 : Madame Marie Element;  
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Hichem Khemiri, coordonnateur des travaux publics, sont aussi présents.

#### Résolution 2018-11-458

#### Ordre du jour

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

#### **Réunion d'ajournement 19 novembre 2018 Ordre du jour**

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Administration :
  1. Suivi du maire;
  2. Rapport des conseillers;
  3. Plainte Serge Plourde;
  4. Centre de conditionnement physique – Offre kinésiologue;
  5. Remerciements;
  6. Article *Le monde est malheureux*;
  7. Écosite – Réponse à la résolution 2018-10-408 – Caméras de surveillance;
  8. Souper des bénévoles;
  9. Adoption du budget – Changement de date;
  10. Processus budgétaire – Modification des dates;
5. Demandes d'appui :
  1. Camp musical – Activités estivales 2018;
  2. Maison des Jeunes;
  3. OBVMR – Jardins de pluie – Appui CSMM;

6. Invitations :
  1. Voix de la Vallée – Concert du 9 décembre;
7. Urbanisme :
  1. ;
8. Mise aux normes de l'eau potable :
  1. Règlement 2017-06 – Paiement de factures;
  2. Libération de la retenue de cautionnement;
  3. Rencontre du 15 novembre 2018;
  4. Vérification comptable – Mandat Mallette;
  5. ADM-26;
9. Amélioration rang 3 et route Melucq :
  1. Demande de consentement municipal Hydro-Québec – Travaux au pont route Melucq;
  2. ;
10. Route du Lac-Malcolm :
  1. Règlement 2017-05 – Paiement de facture;
  2. Relocalisation des tuyaux de cuivre;
11. Remplacement du système de réfrigération :
  1. Règlement 2017-07 – Paiement de facture;
  2. ;
12. Ressources humaines :
  1. Poste trésorerie – Embauche;
  2. Poste opérateur – Embauche;
  3. ;
13. Réfection Deuxième rang et route Pouliot :
  1. Règlement 2017-16/2018-04 – Paiement de facture;
  2. Réception provisoire;
14. Réfection Deuxième rang vers St-Cléophas :
  1. Règlement 2017-17 – Paiement de factures;
  2. Réception provisoire;
15. Développement résidentiel dans la zone 31R :
  1. Règlement 2018-05 – Paiement de facture;
16. Reconnaissance :
  1. Prix Homage bénévolat-Québec;
  2. Médaille du Lieutenant-Gouverneur;
17. Règlement 2016-16 – Équipements mécanisés – Transfert de factures;
18. Telus – Demande de consentement municipal;
19. Dépôt de documents :
  1. ;
20. Affaires nouvelles :
  1. Dépôt de l'argent pour infrastructure au centre sportif;
  2. Dépôt à neige;
  3. GPS;
21. Période de questions;
22. Prochaine réunion – 5 décembre 2018;
23. Levée de la séance.

---

**Période de questions :**

1. Est-ce que la pose du sel est réservé uniquement pour les tronçons du ministère des Transports?
- 

---

**Administration – Informations et suivi du maire :**

- 4.1. Suivi du maire :
    - a) Participation à la conférence de Myrabelle Chicoine sur le marketing territorial, dans l'après-midi, réflexion sur le plan stratégique et les enjeux. Étaient présents les membres du conseil suivant : Marie Element, Frédéric Caron et Manon Lacroix;
    - b) Participation à la conférence Bras du Nord de Portneuf de Frédéric Asselin Eco territoire habité, avec Marie Element et Pascale Turcotte;
    - c) Participé à une rencontre de consultation et remis un document de réflexion à Rémi Massé, député fédéral;
    - d) À la suite d'une première rencontre avec le député Pascal Bérubé, nous sommes en attente d'une deuxième rencontre;
    - e) Je participe à un comité Adhoc (table d'harmonisation) du comité de la sécurité publique sur les règlements applicables à la Sûreté du Québec pour l'ensemble de la MRC;
    - f) Il y a eu rencontre des bénévoles et le conseil municipal samedi le 10 novembre;
    - g) Rappel du souper des bénévoles dimanche le 25 novembre;
    - h) Rappel du retour en force avec 6 personnes intéressées par la sonorisation et l'éclairage. Des paramètres de fonctionnement sont en construction;
    - i) Rappel de l'AGA du comité des loisirs de Sayabec mercredi le 28 novembre;
    - j) Une rencontre est prévue mardi le 27 novembre avec la Maison des Jeunes concernant le projet des matières résiduelles;
    - k) Le maire réalisera une entrevue sur le bilan de l'année avec la journaliste Carolane D'Astous de l'Avant-Poste Gaspésien.
  - 4.2. Rapports des conseillers;
  - 4.3. Dépôt du dossier de plainte de monsieur Serge Plourde. Ce dossier sera étudié par le conseil municipal lors de la prochaine réunion préparatoire. Monsieur Serge Plourde et madame Diane Paquet sont présents.
- 

**Résolution 2018-11-459****Administration – Centre de conditionnement physique**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser les kinésiologues de la clinique *Axe clinique santé optimale* à offrir en exclusivité leurs services aux utilisateurs du centre de conditionnement physique.

Pour ce faire, leurs cartes d'affaires seront disponibles au centre de conditionnement et les usagers devront communiquer directement avec eux.

Une carte d'accès sera remise gratuitement (dépôt de 10 \$ exigé) aux kinésiologues afin qu'ils puissent se rendre sur place pour élaborer les programmes d'entraînement des utilisateurs et les gens désirant faire appel à leurs services devront s'entendre directement avec eux pour faire une rencontre et tous les frais seront à la charge du client, sans intervention de la part de la municipalité.

Cette entente est valide jusqu'au 31 décembre 2019.

- 
- 4.5. Dépôt d'un courriel de monsieur Lecourtois, contribuable de la municipalité, qui remercie le service des travaux publics pour les services rendus.
- 4.6. Dépôt de l'article *Le monde est malheureux* publié dans La Presse le 10 novembre dernier.
- 4.7. Dépôt de la réponse de l'Écosite de La Matapédia concernant la demande de la municipalité de Sayabec (résolution 2018-10-408) pour l'installation de caméras de surveillance. Les membres du conseil prévoient adopter un règlement pour contraindre le dépôt des matières résiduelles de façon illégale. Ce règlement pourrait être adopté au niveau de la MRC de La Matapédia.
- 

#### **Résolution 2018-11-460**

#### **Administration – Souper des bénévoles**

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'organisation d'un souper de reconnaissance des bénévoles qui aura lieu le dimanche 25 novembre prochain de même que la dépense reliée à l'organisation de cette activité.

- 
- 4.9. Ce point est reporté à une séance ultérieure.
- 4.10. La rencontre du 24 novembre est annulée. La date du 8 décembre 2018 de 8 h 30 à 17 h, toujours au centre communautaire, est ajoutée au calendrier. Les rencontres du 12 et 14 décembre sont annulées et celle du 13 décembre est maintenue. Pour ce qui est des rencontres avec les organismes, aucun changement au calendrier établi les 20 et 27 novembre sont maintenues.
- 

#### **Résolution 2018-11-461**

#### **Demande d'appui – Camp musical du lac Matapédia**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 1 910 \$ au Camp musical du lac Matapédia de Sayabec afin de les appuyer dans les différentes activités organisées lors des divers camps de l'été 2018.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

---

5.2. Ce point est à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

---

**Résolution 2018-11-462**

**OBVMR – Jardins de pluie –  
Demande CSMM**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sayabec est concernée par la santé des habitats aquatiques en tant que municipalité riveraine qui cohabite avec le saumon atlantique,

**CONSIDÉRANT** que le ruissellement urbain cause de nombreuses problématiques :

- ▶ Impacts négatifs sur la qualité de l'habitat aquatique
- ▶ Débordement des ouvrages de surverses municipaux
- ▶ Facteur limitant pour le développement municipal
- ▶ Érosion dans les rues, chemins et autres infrastructures municipales
- ▶ Inondations printanières et automnales
- ▶ Impacts des sécheresses estivales amplifiés

**CONSIDÉRANT** que les terrains des écoles sont couverts d'un grand pourcentage de surface imperméable (stationnement en gravier ou en asphalte, toitures) qui envoient une grande quantité d'eau et de sédiments aux réseaux pluviaux municipaux,

**CONSIDÉRANT** que les objectifs de ce projet sont de :

- ▶ Diminuer le débit de pointe lors des pluies abondantes et de diminuer l'apport en sédiments provenant de l'aire de drainage vers le lac Matapédia, les rivières Sayabec, St-Pierre, Matapédia, Humqui, Causapscal, et ses tributaires
- ▶ Favoriser l'infiltration et la filtration naturelle de l'eau à l'aide de techniques d'aménagement
- ▶ Gérer l'eau de ruissellement directement à la source (résidence par résidence)
- ▶ Impliquer directement les acteurs du territoire dans l'application des mesures correctives et d'atténuation du ruissellement
- ▶ Favoriser une cohabitation pérenne entre les secteurs urbains et les habitats aquatiques, notamment, l'habitat du saumon atlantique

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Matapédia appuie les pistes

d'actions du Plan Directeur de l'Eau du bassin versant Matapédia-Restigouche, élaboré en concertation avec le milieu, suite à des consultations publiques, et que l'atteinte des objectifs de ce projet se place directement dans la mise en oeuvre des pistes d'actions du Plan Directeur de l'eau du bassin versant Matapédia-Restigouche.

**CONSIDÉRANT** que le projet cadrerait dans un projet déjà en cours, ce qui permettrait à la Commission scolaire d'éviter d'avoir à fournir un apport financier tout en donnant accès à une firme d'ingénieurs qualifiée déjà engagée dans d'autres phases du projet.

**CONSIDÉRANT** que l'OBVMR a tenté à de nombreuses reprises, dans les deux dernières années, d'obtenir le soutien de la Commission scolaire, et que malgré l'intérêt du directeur de la polyvalente Forimont et du directeur du Centre de Formation et d'Extension en Foresterie de l'Est-du-Québec, l'OBVMR est toujours en attente de suivi.

Il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la municipalité de Sayabec **demande** à la Commission Scolaire des Monts-et-Marées (CSMM);

- ▶ de s'impliquer dans le projet « Des jardins de pluie pour le saumon » de l'OBVMR, qui vise, en phase 1, la production des plans préliminaires de gestion durable des eaux de pluie pour les écoles suivantes : Armand-Saint-Onge et St-Ursule (Amqui), Polyvalente de Sayabec et École Sainte-Marie (Sayabec), Polyvalente Forimont et CFP en foresterie de l'Est-du-Québec (Causapscal).
- ▶ de profiter des activités de transfert d'expertise incluses dans le projet, ce qui permettra, à la commission scolaire de mieux planifier la gestion de l'eau de ruissellement pour ses établissements.
- ▶ de participer à une rencontre avec l'OBVMR, les ingénieurs chargés du projet et les municipalités, et ce, dès le mois de janvier 2019,
- ▶ de participer à toutes autres rencontres que l'OBVMR considère importantes pour l'avancement du projet.

**Résolution 2018-11-463**

**Invitation – Les Voix de La Vallée**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'achat de deux (2) billets pour le concert des Voix de La Vallée qui sera présenté le 9 décembre à compter de 14 h à la Salle multifonctionnelle du Lac-au-Saumon.

**Résolution 2018-11-464****Mise aux normes de l'eau potable – Règlement 2017-06 – Paiement de factures**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 103 566.49 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet de mise aux normes des installations en eau potable – Lot 1.

<b>Règlement 2017-06 - Mise aux normes</b>								
<b>NOM DE L'ENTREPRISE</b>	<b>FACTURE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>TVQ</b>	<b>TPS</b>	<b>50 % de TVQ</b>	<b>MONTANT + 50% DE TVQ</b>	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>DATE</b>
<b>LOT #1:</b>								
Action Progex inc.	ADM-26 (une partie)	26 854.82 \$	2 678.77 \$	1 342.74 \$	1 339.39 \$	28 194.20 \$	30 876.33 \$	19-nov-18
								Installation PP5
	ADM-27 (une partie)	50 000.00 \$	4 987.50 \$	2 500.00 \$	2 493.75 \$	52 493.75 \$	57 487.50 \$	19-nov-18
								Ajustement des cout 2018
	ADM-28	6 500.00 \$	648.38 \$	325.00 \$	324.19 \$	6 824.19 \$	7 473.38 \$	19-nov-18
								Mobilisation-démobilisation
	ADM-30	5 795.27 \$	578.08 \$	289.76 \$	289.04 \$	6 084.31 \$	6 663.11 \$	19-nov-18
								Raccordement ferme Harrison
	ADM-31	927.30 \$	92.50 \$	46.37 \$	46.25 \$	973.55 \$	1 066.17 \$	19-nov-18
								Raccordement rue Keable
<b>TOTAL</b>		<b>90 077.39 \$</b>	<b>8 985.23 \$</b>	<b>4 503.87 \$</b>	<b>4 492.62 \$</b>	<b>94 570.00 \$</b>	<b>103 566.49 \$</b>	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 94 570.00 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2017-06. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 8 996.49 \$ seront aussi payés par le règlement d'emprunt puis soumis aux fins de réclamation gouvernementale.

8.2. Reporté à une séance ultérieure.

8.3. Une mise au point a eu lieu le 15 novembre dernier concernant le projet de mise aux normes de l'eau potable en présence de mesdames Marion Carter Landry, ing. chez SNC-Lavalin, Anne Poirier, technicienne en gestion des eaux, et Marie Element, conseillère, ainsi que messieurs Marcel Belzile, maire, Frédéric Caron, conseiller, Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, Hichem Khemiri, coordonnateur des travaux publics, Pierre L'Heureux, ing. sen. chez SNC-Lavalin ainsi que Olivier Roy, chargé chez Progex. Les sujets suivants ont été traités :

- la non-réalisation des essais prescrits au devis avant la mise en marche;
- les risques de cette façon de faire sur l'intégrité des ouvrages existants et nouvellement construits;
- la télémétrie à l'usine de filtration n'est pas fonctionnelle et qu'il semble y avoir des anomalies avec la télémétrie du réservoir

d'eau potable existant de la rue Boulay, ce qui ne permet pas aux opérateurs municipaux de consulter toutes les données requises pour assurer le suivi de l'usine et du réservoir existant conformément (voir section 17900, pages 3 et 4 de 31 du devis, au point 2.1, 3<sup>e</sup> paragraphe);

- le fait que l'usine de filtration, le réservoir existant et les équipements de contrôles doivent être fonctionnels en tout temps pour assurer une opération sécuritaire du réseau d'alimentation et de distribution en eau de la Municipalité de Sayabec;
- le fait que la mise en marche des ouvrages à compter du 31 octobre 2018 n'a pas fait l'objet des tests et des simulations appropriés, conformément aux exigences du devis (tel que prévu à la section 18000 du devis, page 3 de 12, 1.2.4 et page 4 de 12, 1.2.2, etc.);
- la municipalité n'a reçu aucun rapport de mise en route qui confirme et que les essais de mise en route ont été réussis avec succès.
- qu'aucun programme de planification des activités de mise en route des ouvrages n'a été réalisé, conformément aux exigences du devis afin de permettre d'assurer un suivi complet des divers essais au chantier et permettre les ajustements requis identifiés;
- que deux pompes des stations de pompage numéro 5 et numéro 6 sont défectueuses;
- la Municipalité de Sayabec exige que les pompes défectueuses soient remplacées par des neuves;
- l'entrepreneur n'a pas fourni tous les manuels des fournisseurs pour chaque discipline, dont M. Pierre L'Heureux, ingénieur de SNC-Lavalin, est mandaté pour obtenir lesdits manuels, les vérifier et assurer leurs ajustements finaux préalablement à la réception provisoire des ouvrages, et ce conformément aux exigences du devis;
- que lesdits manuels n'ont pas été vérifiés et acceptés par SNC-Lavalin mandataire de la surveillance des travaux et ne sont donc pas disponibles;
- que la Municipalité de Sayabec ne dispose d'aucune version des manuels afin de la supporter lors de périodes de formation et lors de la mise en route.
- la Municipalité de Sayabec exige que l'entrepreneur soit présent lorsque les sous-traitants réalisent leurs travaux afin d'assurer une coordination et un suivi adéquat de ces derniers, et ce, jusqu'à la réalisation complète des travaux, conformément aux exigences du devis (art. 20 et 75 des clauses administratives du devis, etc.);
- suite à la période de rodage et de mise en marche le personnel de la Municipalité de Sayabec doit recevoir toute la formation nécessaire pour chaque ouvrage, conformément aux exigences du devis;
- la désaffectation de la conduite d'alimentation en eau existante ne peut être réalisée avant que le fonctionnement complet des divers ouvrages n'ait été confirmé officiellement par l'entrepreneur suite à une période minimale d'essais en continu conforme aux exigences du devis;
- la Municipalité de Sayabec a demandé d'obtenir un schéma des séquences de la distribution de l'eau potable afin de bien illustrer les principes de fonctionnement qui lient la nouvelle usine de filtration et le réservoir;
- selon les informations que nous possédons, que des anomalies d'accouplement aux joints seraient présentes au niveau des conduites d'égout sanitaire construites dans le secteur de la station de pompage numéro 5 qui rejette les eaux usées dans les étangs aérés de la Municipalité;

- les solutions pour régulariser la problématique de raccordement du branchement d'égout sanitaire du # 97 route 132 Est ne permettent pas d'atteindre une pente minimale d'au moins 1 %, ce faisant, oblige l'entrepreneur à reprendre à ses frais, les travaux afin de creuser dans la route pour régulariser la situation (section 02700 du devis, article 3.4, points 7, 8 et 9, etc.);
  - que de l'infiltration d'eau a été constatée par la Municipalité dans la chambre du poste de pompage numéro 5, et que le tout doit être étanche conformément aux exigences du devis;
  - des validations sont requises concernant la conformité des crépines mises en place au niveau des puits d'alimentation en eau;
  - la période de fonctionnement minimale de 15 jours en continu ne peut être considérée débutée conformément.
- 

**Résolution 2018-11-465**

**Mise aux normes de l'eau potable – Vérification comptable**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater la firme Mallette afin qu'elle effectue la vérification comptable pour le dossier de demande de subvention FEPTEU pour la fermeture du projet de mise aux normes de l'eau potable et de prolongement des infrastructures sur la route 132 Est.

**Résolution 2018-11-466**

**Mise aux normes de l'eau potable – ADM-26, ADM-27, ADM-28, ADM-30 et ADM-31**

Proposé par -monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sayabec, les avis de modification ADM-26, ADM-27, ADM-28, ADM-30 et ADM-31 concernant respectivement l'installation PP5 et travaux connexes (2<sup>e</sup> relocalisation), l'augmentation des couts 2018, la mobilisation-démobilisation, le raccordement de la ferme Harrisson et le raccordement rue Keable.

- 
- 9.1. Dépôt de la demande de consentement municipal d'Hydro-Québec concernant les travaux au pont de la route Melucq. Cette demande a été signée et retournée à l'entreprise.
- 10.1. Il n'y a pas de facture pour le règlement 2017-05.
- 10.2. Dépôt de l'estimation des couts pour la relocalisation du câble enfoui Telus sur la route du Lac Malcolm à Sayabec. Les frais estimés par Telus s'élèvent à 48 380.85 \$, taxes incluses. Ce sujet sera à l'ordre du jour de la réunion de chantier du 6 décembre prochain.
-

**Résolution 2018-11-467**

**Remplacement du système de réfrigération – Règlement 2017-07 – Paiement de facture**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 4115 à l'entreprise Plomberie-Gicleurs PSP inc. au cout total de 8 445.14 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet de remplacement du système de réfrigération au centre sportif David-Pelletier.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 7 345.20 \$ correspondant au sous-total de la facture soit remboursée à même le règlement 2017-07. Le montant de la TPS ainsi que le montant de la TVQ pour un montant total de 1 099.94 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

**Résolution 2018-11-468**

**Ressources humaines – Poste de trésorerie – Embauche**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec, suivant la recommandation formulée par monsieur Gaston Fournier, directeur du service de conseil en ressources humaines chez Raymond Chabot Grant Thornton, d'engager madame Yannick Chimène Ngomanda au poste de secrétaire-trésorière adjointe.

L'entrée en poste de madame Ngomanda est prévue durant la semaine du 19 novembre 2018. Ce poste est soumis aux termes de la convention collective entre la municipalité de Sayabec et le syndicat canadien de la fonction publique section locale 1142.

**Résolution 2018-11-469**

**Ressources humaines – Poste d'opérateur – Embauche**

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'engager monsieur Stéphane Doiron au poste temps plein d'opérateur au service des travaux publics et monsieur Emmanuel Santerre au poste d'opérateur surnuméraire sur appel au service des travaux publics.

L'entrée en poste de monsieur Doiron est prévue le 1<sup>er</sup> décembre 2018. Monsieur Santerre sera sur appel à partir de la saison hivernale 2018-2019. Ces postes sont soumis aux termes de la convention collective entre la municipalité de Sayabec et le syndicat canadien de la fonction publique section locale 1142.

- 
13. Dépôt de la lettre *Complément d'explication aux détails mentionnés aux réceptions provisoires des projets de 2<sup>e</sup> rang* préparée par monsieur Alexandre Tremblay, ingénieur au service de génie



TOTAL		52 668.79 \$	5 253.71 \$	2 633.44 \$	2 626.86 \$	55 295.64 \$	60 555.94 \$	
-------	--	--------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 55 295.64 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2017-17. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 5 260.30 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

**Résolution 2018-11-473**

**Réfection 2<sup>e</sup> rang vers St-Cléophas – Documents à signer**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité l'avis de modification #1, le décompte définitif de même que le certificat de réception provisoire pour les travaux de voirie rang 2 AIRRL– 2017 – 345, dossier 7.3-7085-17-44.

**Résolution 2018-11-474**

**Développement résidentiel – Règlement 2018-05 – Paiement de factures**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 41 609.87 \$, taxes incluses, pour des frais liés aux déplacements de PP5 dans le cadre du développement résidentiel sur la route de Ste-Paule.

Règlement 2018-05 - Relocalisation PP5								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Les Constructions H.L. Thériault inc.	9162	4 767.46 \$	475.55 \$	238.37 \$	237.78 \$	5 005.23 \$	5 481.38 \$	31-oct-18
	9220	4 568.08 \$	455.67 \$	228.40 \$	227.84 \$	4 795.91 \$	5 252.15 \$	Remplacement facture #8651 14-nov-18
								1/3 municipalité dans travaux relocalisation PP5
Action Progex inc.	ADM-26 (une partie)	26 854.83 \$	2 678.77 \$	1 342.74 \$	1 339.39 \$	28 194.21 \$	30 876.34 \$	19-nov-18
								Installation PP-5 (2e relocalisation)
<b>TOTAL</b>		<b>36 190.37 \$</b>	<b>3 609.99 \$</b>	<b>1 809.51 \$</b>	<b>1 805.01 \$</b>	<b>37 995.35 \$</b>	<b>41 609.87 \$</b>	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 37 995.35 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la

TVQ soit remboursée à même le règlement 2018-05. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 3 614.52 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

La facture #9162 de Constructions H.L. Thériault inc. annule et remplace la facture #8651 présentée dans le tableau de la résolution de paiement 2018-08-325.

---

16.1. Ce point est reporté à la séance de décembre.

---

16.2. Ce point est reporté à la séance de décembre.

---

**Résolution 2018-11-475**

**Règlement 2016-16** –  
**Équipements mécanisés** –  
**Transfert de factures**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le transfert d'une partie des factures présentées au tableau ci-bas, pour un montant total de 14 239.40 \$, du compte courant 500714 vers le règlement d'emprunt 2016-16.

MONTANT À TRANSFÉRER - RÈGLEMENT 2016-16									
DATE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	DATE 1 <sup>er</sup> VERSEMENT	MONTANT DU VERSEMENT	MONTANT À VERSER
08-mai-18	Sécurité Berger inc.	Balai mécanique	2 625.00 \$	131.25 \$	130.92 \$	2 755.92 \$	26-juin-18	2 722.92 \$	33.00 \$
28-mai-18	Remonque de L'Isle (Visa Desjardins)	Remorque galvanisée	2 032.00 \$	101.10 \$	100.85 \$	2 132.84 \$	X	X	2 132.84 \$
08-juin-18	Sécurité Berger inc.	Tracteur à pelouse (Zéro-Turn Redmax)	11 500.00 \$	575.00 \$	573.57 \$	12 073.56 \$	X	X	12 073.56 \$
	<b>TOTAL</b>		<b>16 157.00 \$</b>	<b>807.35 \$</b>	<b>231.77 \$</b>	<b>16 962.32 \$</b>			<b>14 239.40 \$</b>

---

18. Dépôt de la demande de consentement municipal de Telus concernant les travaux sur les rues St-Antoine, de l'Église, Fenderson, Pierre-Brochu et Keable. Cette demande a été signée et retournée à l'entreprise.

---

**Résolution 2018-11-476**

**Règlement 2016-16** –  
**Équipements mécanisés** –  
**Transfert de factures**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander

à Telus et Hydro-Québec de voir à corriger la ligne téléphonique et la ligne électrique dans le rang 3, à la hauteur du numéro civique 318.

---

**Affaires nouvelles :**

- 20.1. Annulation de dernières minutes pour l'utilisation de la glace, exiger un dépôt de 25 %.
- 20.2. Nettoyer le terrain où on pousse la neige en hiver.
- 20.3. Les GPS sont installés depuis quelques semaines sur le loader et le camion Mack.

Biomasse : La réparation de la chaudière tarde à être effectuée puisque le matériel vient d'Italie. Nous sommes donc dans l'attente de l'arrivée de cet équipement. La pompe PP4 et les 2 *gearbox* ont été montés à Québec avec le camion de la municipalité par monsieur Daniel Chamberland dans la fin de semaine du 10 novembre. Monsieur Khemiri explique que la municipalité a faite des économies considérables en choisissant cette façon de faire plutôt que demander un transport pour l'équipement.

---

---

**Période de questions :**

1. Ouverture de la route du Lac-Malcolm, il semble qu'il y ait un laissé aller.
- 

**Résolution 2018-11-477**

**Levée de la séance**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 22 h 13.

Marcel Belzile,  
maire

Francis Ouellet,  
directeur général et secrétaire-  
trésorier